

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2025

20H00 à la salle Maurice Nicolas

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, MORLE Patrick, FIALON Philippe, GOUYS Jean, BADIA Armand, RUSSO Anne-Sophie, LHOPITEAU Éric, CHIROUZE Séverine -SARRASIN Myriam

Procurations : CHIROUZE Séverine a donné procuration à ROBERT Karine.

Absents excusés : FRECHET Norbert, REYNAUD Sylvie, PONTAL Stéphanie, SARRASIN Myriam,

Secrétaire de séance : MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 20H00.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 avril 2025

2/ Répartition des sièges des communes membres de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » à compter de 2026

3/ Admission en non-valeur

4/ Créances éteintes

5/ Subventions 2025

6/ Demande de subvention de l'association du Pôle de santé des hautes vallées d'Ardèche

7/ Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département, la communauté de communes Ardèche des sources et volcans et les communes disposant d'une bibliothèque sur le territoire intercommunal

Informations diverses aux élus

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante s'il peut être rajouté un point à l'ordre du jour concernant le tarif des repas de la cantine scolaire pour la rentrée 2025.

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

D'autre part, Madame le Maire présente aux élus un arrêté du Maire n° 2025/01 en date du 18/04/2025 concernant la signature du bail administratif

En préambule, Patrick Morlé demande à prendre la parole que Madame Le Maire lui accorde.

Il souhaite clarifier les dires et les écrits qu'il y a eu sur la signature du bail administratif du Meyrassou.

« En aucun cas Madame Le Maire a pris cette décision seule, elle a consulté tous les élus de la majorité qui ont donné leur accord ».

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 avril 2025

Le conseil municipal approuve à 10 voix pour et 2 contre (Armand BADIA et Myriam SARRAZIN) le procès verbal du conseil du 17/04/2025

2/ Répartition des sièges des communes membres de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » à compter de 2026

Il est proposé de se prononcer sur la répartition des sièges des communes membres au conseil communautaire qui prévaudra à compter du renouvellement de 2026.

Meyras perd un siège. Il y aura 2 élus au lieu de 3 actuellement.

Armand Badia demande s'il est possible de faire deux votes car il est favorable à la proposition de 27 sièges que contient l'accord local mais contre la perte d'un siège pour Meyras.

Madame Le Maire lui répond que cela ne sera pas possible car la communauté de communes a demandé une seule délibération par commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide 10 voix pour et 2 contre (Armand BADIA et Myriam SARRAZIN).

3/ Admission en non valeur

Il est proposé d'admettre en non-valeur deux titres émis en 2016 d'un montant de 486 € chacun, concernant une participation aux frais de scolarisation d'enfants domiciliés sur la commune de fabras, laquelle a toujours contesté cette demande de participation en expliquant que les enfants étaient domiciliés sur Meyras et non sur Fabras pendant la période concernée.

Mme Le Maire rappelle que les parents avaient fourni un justificatif de domicile en résidence principale sur la commune de Meyras.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix contre et 2 abstentions (Armand BADIA et Myriam SARRAZIN) d'admettre en non-valeur les deux titres concernés.

4/ Créances éteintes

Le centre des finances publiques d'Aubenas a demandé l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables (8 en totalité) de 2021 et 2022 concernant le Marché cévenol (gérante : Alix RASSAT) pour un montant total de 3 387,64 €, lesquelles ont été inscrites au budget principal 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les titres concernés.

5/ Subventions 2025

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

Montant des subventions :	
L'eau vive	400 €
Tennis club Meyras	400 €
Chasse association	400 €
Club de danses	400 €
Les amis de l'école	400 €
Pétanque loisirs Meyras	400 €
En quête de découverte	200 €
Château de Hautségur	200 €
Chateau de Ventadour	200 €
US portes hautes cévennes	150 €
Mont à la Feira	700 €
Trail de la chaussée des géants	200 €
Total associations	4 050 €
Participation aux sorties scolaires	4 500 €

Armand BADIA signale qu'il n'a pas eu de réponse à son courrier en tant que président du club de tennis, demandant une aide financière supplémentaire pour faire face aux charges d'exploitation (Electricité et eau).

Madame la maire rappelle qu'en théorie, les subventions ne peuvent pas être accordées si l'association fait des bénéfices. Mais la municipalité tient à apporter son soutien malgré tout pour les associations qui participent à la vie du village.

Madame Le Maire rappelle qu'une subvention de 500 € leur a déjà été accordée ainsi que la mise à disposition gratuite du club house et en contre partie le club de tennis prenait à sa charge l'eau et l'électricité. D'ailleurs une convention a été établie en ce sens entre le club de tennis et la mairie depuis de nombreuses années.

Madame Le Maire rappelle que le bilan financier fait apparaître un excédent et que cette demande d'aide financière supplémentaire n'est pas justifiée.

Les élus de la majorité valident cette analyse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix pour et une abstention (Myriam SARRAZIN) d'accorder les subventions susnommées.

6/ Demande de subvention de l'association du Pôle de santé des hautes vallées d'Ardèche

L'association du Pôle de santé des hautes vallées de l'Ardèche a pour projet d'améliorer l'accessibilité de ses locaux sur le site de Meyras. Une vingtaine de professionnels de santé pratiquent sur 4 bâtiments.

Après avoir mené une réflexion sur la signalétique de ces bâtiments, les professionnels ont décidé d'identifier les locaux par des lettres de A à H associées à une couleur, et d'apposer un panneau central reprenant le plan général des bâtiments avec les différents spécialités (médecin généraliste, masseur kiné, paramédicaux, cabinet médecin physique, Maison sport santé).

Le coût total de cette opération est estimé à 4 874 € (dont 3 470 € pour le grand panneau et 1 404 € pour les panneaux des bâtiments).

L'association a sollicité un financement du Département à hauteur de 1 000 €, une participation à la communauté de communes de 1 000 € et une participation de la commune de Meyras de 1 200 €.

Madame Le Maire précise que ce projet est très pertinent et nécessaire afin que les usagers puissent se repérer facilement.

Néanmoins, elle précise également que les locaux n'appartiennent pas à la commune et qu'il est légitime que ce soit le pôle de santé qui finance les panneaux.

Elle informe enfin que la communauté de communes a voté à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

Myriam SARRASIN trouve que ce n'est pas équitable de ne pas verser cette subvention car le pôle de santé est une association de la loi 1901 comme les autres associations du village.

Armand BADIA n'a pas pris part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 1 voix pour (Myriam SARRAZIN), 2 abstentions (Séverine CHIROUZE et Anne Sophie RUSSO) et 8 voix contre de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

7/ Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département, la communauté de communes Ardèche des sources et volcans et les communes disposant d'une bibliothèque sur le territoire intercommunal

Il est proposé d'établir une convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département, la communauté de communes Ardèche des sources et volcans et la commune de Meyras qui dispose d'une bibliothèque sur son territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'établir ladite convention et autorise madame le Maire à

8/ Tarif cantine scolaire 2025

La commune a reçu un courrier de la société ADAPEI, fournisseur des repas scolaires, concernant l'actualisation de ses tarifs à compter du 1er septembre 2025.

Le coût pour les familles passerait de 4,50 € à 4,58 € avec une prise en charge inchangée de 29 centimes par la mairie. Il convient de se prononcer sur ce nouveau tarif de la cantine scolaire 2025.

La composition des menus a suscité des mécontentements de la part de parents.

Madame Le maire a eu une réunion avec le directeur de L'ADAPEI pour évoquer cette problématique.

Elle a rappelé l'importance de la présence de légumes et de féculents à chaque repas proposé, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce nouveau prix.

Informations diverses :

- Démarrage des travaux de la fibre sur Meyras

ADN a lancé en juin les travaux de déploiement de la fibre sur le village.

La livraison est annoncée pour fin 2025 début 2026.

Les points de vigilance qui seront surveillés par la commune sont les travaux sur voirie, l'ajout de poteaux, l'avancement des conventions avec les propriétaires visant selon les cas l'accès aux parcelles pour passer les lignes, la pose de poteaux ou bien des fixations de boîtiers en façade (l'acceptation de ces conventions conditionnent le déploiement de la fibre en aval de ces points)

- Rézo pouce

Le déploiement d'un réseau d'auto stop « rézo pouce » est en cours sur la communauté de communes.

Plusieurs arrêts seront matérialisés par un panneau afin de faciliter le repérage des demandeurs.

8 arrêts sont identifiés sur notre commune. dont 2 encore en discussion avec le Département

- Réservoir du Clauzel

La mise en eau des canalisations et le raccordement chez les particuliers sont prévus pour septembre.

- Le PESTRIN

L'ouverture est annoncée dans l'été. (en attente d'un recollement par l'ARS)

L'eau s'appellera Ventadour plate ou Ventadour gazeuse mais plus d'appellation Chantemerle.

Les caisses de bouteilles vides des habitants seront reprises, complétées si besoin et remises en circulation pour chaque habitant qui le souhaite.

- Contentieux avec la SCI des 3 Vallées

La date de clôture est repoussée suite à la production d'un nouveau mémoire par la SCI des 3 vallées le 22 avril 2025 et d'un mémoire d'intervention volontaire de Monsieur Gérard BRUCHET le 27 mai 2025.

En conséquence la clôture de l'instruction est repoussée.

- Assignation de la SNC TESTANSON (Marché cévenol)

La mairie a reçu le 26 juin 2025 une assignation devant le Tribunal judiciaire de Privas concernant leur indemnité d'éviction de 96 000 €.

La date est fixée au 4/09.

- Recours préalable de la SNC TESTANSON

La mairie a reçu le 30 juin 2025 un courrier de recours préalable contre une exemption de charges accordée à un commerce concurrent, fondé sur la rupture d'égalité de traitement et la distorsion de concurrence.

La SNC TESTANSON réclame

1. L'annulation rétroactive de l'exemption litigieuse dans un délai de 15 jours ;
2. A défaut, d'accorder rétroactivement à la requérante les mêmes conditions d'occupation, à savoir l'exemption totale de charges sur 2 ans et par conséquent, le remboursement de la somme de 11 000 euros HT sur 24 mois.
3. La prise en charge des frais irrépétibles engagés (Art. L. 761-1 CJA), estimés à 2 500 euros

A défaut une suite judiciaire pourrait être engagée par la SNC TESTANSON contre la commune.

- Bibliothèque :

Un nouveau bénévole, Christian CHANEAC, s'est présenté suite à notre appel à candidatures. Il intégrera l'équipe à la rentrée.

- Borne de recharge rapide de véhicules au Parc des Thermes

Elle a été posée fin juin et serait mise en service le 11 juillet 2025.

Elle se situe à l'entrée du parc thermal.

- Point divers

Plage sous l'OT

Armand BADIA demande des explications sur les conditions d'accès et de baignade à la plage de Neyrac.

MADame le maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'une plage déclarée mais d'un accès à la rivière qui n'est actuellement pas sécurisé.

L'accès à la rivière est interdit pour cette raison.

La séance est close à 21H20

Le Maire,

Karine ROBERT



Le secrétaire de séance,

Patrick MORLE

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Patrick MORLE', is written over the printed name.